

dossier unique d'admission

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE ATTENTIVEMENT

La personne sollicitant une entrée en EHPAD doit adresser un dossier aux établissements de son choix.
Ce dossier est à remplir en un seul exemplaire et à photocopier en fonction du nombre d'établissements auprès desquels vous souhaitez entrer.

Ce dossier comprend :

- ° un volet administratif renseigné par vos soins ou ceux d'une personne habilitée pour le faire (travailleur social etc.)
- ° un volet médical, daté et signé de votre médecin traitant ou d'un autre médecin, à mettre sous pli confidentiel comportant la mention "dossier médical" ainsi que votre nom.

Ce dossier ne vaut que pour une inscription sur une liste d'attente et son dépôt ne vaut en aucun cas admission.

Ce dossier doit être accompagné :

- ° de la photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- ° des photocopies des justificatifs des pensions.
- ° de la "FICHE DE RENSEIGNEMENTS RESIDENT" qui vous a été fournie.

Au moment de l'entrée en établissement, un certain nombre de pièces justificatives complémentaires vous sera demandé.

NB : Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires (habilitation à l'aide sociale, tarifs des établissements, attribution de l'allocation personnalisée à l'autonomie), vous pouvez contacter le conseil général de votre département. Si l'établissement se trouve dans un autre département, vous pouvez contacter le conseil général de ce département,

En plus de ce dossier, les pièces à fournir lors de l'admission au logement foyer "La Résidence de l'Epinière" sont les suivantes :

- 1 photocopie du livret de famille,
- 1 relevé d'identité bancaire ou postale,
- 1 photocopie de l'ATTESTATION de carte de sécurité sociale,
- 1 photocopie de la carte de mutuelle,
- 1 photocopie des 2 derniers avis d'imposition ou de non imposition,
- Votre n° d'allocataire si vous percevez l'allocation logement ou l'APL,
- Les notifications d'attribution de chacune de vos pensions,
- Adresse et n° de téléphone des personnes à prévenir en cas de besoin,
- Adresse de votre notaire,
- 1 chèque de caution d'un montant de : 565,85€ pour un T1bis, ou de 678,94€ pour un T2.

....
